

Comment des élus ont relevé le défi de l'économie circulaire sur leur territoire ?



Actions et leviers prioritaires identifiés



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Les collectivités doivent faire face à une multiplication des **crises environnementales** qui fragilisent la résilience de leur territoire et du tissu économique. Elles doivent également répondre aux attentes de leurs administrés de développer des **nouvelles formes de vie sociale** et de s'engager vers la **transition écologique**. Enfin, les collectivités doivent se conformer à des réglementations de plus en plus exigeantes en matière de **réduction de la consommation de ressources** et de **production de déchets**. Tout ceci fait peser sur elles, et donc sur les élus, de grandes attentes de changement. **L'économie circulaire est une approche positive permettant de répondre à ces défis environnementaux et sociaux**. Pour capitaliser sur ces potentiels et ces bénéfices, l'économie circulaire offre une **large gamme de solutions** allant bien au-delà du seul **recyclage**. Les élus, en tant qu'acteurs et moteurs de la transformation de leur territoire, ont incontestablement un rôle à jouer pour mettre en place des projets concrets, **pragmatiques** et **coopératifs** en matière d'économie circulaire.

CHIFFRES CLÉS

~**10% du PIB**, c'est le poids de la commande publique en France

65 €/tonne, c'est le prix de la Taxe générale sur les activités polluantes en 2025

Le Plan National de Prévention des Déchets fixe l'objectif de **réduire de 15 %** les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant à 2030

Objectif de réduction de **50%** de l'élimination des déchets par **enfouissement** en 2025



LEVIERS OPÉRATIONNELS À ACTIONNER

Mettre en place une tarification ambitieuse pour réduire les déchets

Pour faire face à l'**augmentation exponentielle des coûts de la gestion des déchets** et atteindre les objectifs nationaux ambitieux en termes de réduction des déchets, les collectivités réfléchissent à mettre en place de **nouveaux systèmes tarifaires** afin d'encourager la **prévention des déchets** et la **sortie de déchets non ménagers** des flux traités par les services publics. La Communauté de Communes Cœur du Var a ainsi déjà mis en place une **Redevance Spéciale** et réfléchit déployer une **Tarification Incitative** en s'inspirant d'exemples comme la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

S'appuyer sur l'effet de levier d'une commande publique circulaire

La loi AGECE impose aux collectivités d'acquiescer des biens issus de l'économie circulaire pour **17 familles de produits**. La réglementation offre ainsi une **opportunité** de taille aux collectivités pour **engager leur territoire et leurs partenaires** dans une démarche d'économie circulaire et transformer tout un écosystème. Pour cela, elles doivent s'appuyer sur le caractère **transversal** de la commande publique afin d'adopter une **approche commune et exhaustive** en matière de commande publique durable et intégrer de façon systématique des critères relatifs à l'économie circulaire. Les collectivités, peuvent solliciter le **guichet vert** de l'**ARBE**, pour les aider dans ce travail.

Obtenir l'adhésion des parties prenantes de son territoire

L'économie circulaire est synonyme de **mutation** des territoires et de changement des comportements. Qu'il s'agisse d'identifier du foncier pour développer des projets d'économie circulaire ou de restreindre l'accès des professionnels aux déchèteries publiques comme est en train de le faire Durance Luberon Verdon Agglomération, ces évolutions ne peuvent être couronnées de succès que si les collectivités obtiennent au préalable l'**adhésion de leurs administrés**, particuliers ou entreprises. Pour cela, les collectivités doivent **s'appuyer sur leurs élu.es** pour communiquer, expliquer les raisons et démontrer les bénéfices de tels changements.

Engager les acteurs économiques de façon collaborative

La mobilisation des acteurs économiques est indispensable à la transition circulaire des territoires. Pour cela les collectivités peuvent s'appuyer sur les **chambres consulaires**, relayer leurs **dispositifs d'accompagnement** (ex : **Eco-défis** de la CMAR PACA ou le **programme BTP circulaire** de la CCI du Var) et relayer les **appels à projets de la Région Sud** pour soutenir les démarches locales en économie circulaire (ex : **Filidéchets**). Les élu.es doivent participer à cet effort collectif et collaboratif d'engagement des acteurs économiques. Pour identifier les **bonnes pratiques** en la matière, ils/elles peuvent rejoindre le réseau "**Elus pour Agir**" récemment lancé par l'ADEME.